

Image not found or type unknown



Y a t'il une obligation a payer les obsèque d'une mère

Par **viviange**, le **26/05/2008** à **16:23**

voila ma mère a 84 ans et n'avait pas d'assurance obsèque manque de moyen j'ai pris une petite assurance de 1500 euros pour etre protégé le jour ou il lui arive quelque chose nous sommes 4 enfants mais 1 n'a pas les moyens et l'autre ne lui parle plus depuis 5 ans et ne veut rien savoir donc qui va payer cela puis je demander a ce que la facture soit divisé par 4 mes frères ont 'ils des obligations et que dois faire pour etre sur que cela soit payé par tous y a t'il des chose a faire avant que la situation se presente
merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **26/05/2008** à **22:43**

OUI, les frais d'obsèques sont une obligation, au même titre que l'obligation alimentaire.
Bien souvent, ce sont qui peuvent payer, qui payent.

Cordialement

Par **viviange**, le **27/05/2008** à **17:01**

je sais que c'est moi qui vais m'ocuper des obsèques et les pompes funèbre doivent avoir une personne qui signe la facture en faite un garant des autres membre de la famille mais je sais que je ne pourrai pas récupérer l'argent de tout le monde donc je pense que cela n'est pas

juste je ne pourrai pas payer la facture en entier et cela me fait peur.Voila pourquoi je commence a m'inquiété je sais qu'en plus de la douleur j'aurai des problèmes d'argent merci pour votre aide

Par **Visiteur**, le **27/05/2008** à **22:14**

Précision;

Les frais d'obsèques peuvent être déduits de la succession, voire payer par la banque sur les actifs existants.

Bien cordialement

Par **forlasson**, le **04/06/2008** à **16:23**

au decès de mon pere nous ne pouvions payer les frais d obseques ceux ci ont etes preleves sur l argent de la succession sur devis du funerarium